

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3777-2011

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

CAUSE TARIFAIRE 2012  
DE TRANSÉNERGIE  
(HYDRO-QUÉBEC TRANSPORT)

---

HYDRO-QUÉBEC  
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

---

**DEMANDE D'INTERVENTION**

Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 26 août 2011

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3738-2010 (Cause tarifaire 2011 de TransÉnergie - Hydro-Québec Transport).

## **I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demandereses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone: 514-849-4007  
Télécopie: 514-849-2195  
Courriel: energie @ mlink.net

## **II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demandereses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

### **III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) ciblent leur présente demande d'intervention sur les sujets suivants au présent dossier. Elles traiteront ces sujets dans leur preuve et leur argumentation et rechercheront les conclusions ci-après décrites :

#### **4.1 Les indicateurs de performance réglementaires et les objectifs corporatifs de TransÉnergie (B-0010, HQT-3, Document 2)**

SÉ-AQLPA participeront activement à la séance de travail prévue le 7 octobre 2011 sur certains indicateurs de performance.

Elles apprécient certaines des rares améliorations apportées par le Transporteur à ses indicateurs de performance réglementaires, mais sont globalement très déçues du rejet presque systématique de leurs propositions par le Transporteur.

SÉ-AQLPA sont encore plus déçues de la persistance de l'absence d'objectifs corporatifs micro-environnementaux (qui furent supprimés par rapport à des années antérieures) et de la continuation de l'affaiblissement des objectifs restants.

SÉ-AQLPA logeront des propositions d'amélioration des indicateurs, tant réglementaires que corporatifs, lors de la séance 7 octobre 2011 et, dépendant du rapport de cette séance, poursuivront leurs recommandations lors de leurs représentations auprès de la Régie. Ces recommandations s'inscriront en continuité avec celles exprimées lors des dossiers annuels antérieurs du Transporteur.

#### **4.2 Les résultats des indicateurs de performance (B-1, HQT-3, Doc. 2)**

SÉ-AQLPA soumettront des représentations et des recommandations suite aux résultats annuels des indicateurs tels que déposés par le Transporteur.

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

**4.3 Certains aspects des charges du Transporteur (B-0018 HQT-6, Doc. 2 et B-0008, HQT-3, Doc. 1) en lien avec les normes comptables correspondantes**

SÉ-AQLPA effectueront un suivi des charges du Transporteur présentant un aspect environnemental, notamment certaines pratiques d'efficience.

Elles logeront des recommandations quant aux critères d'établissement des coûts devant être portés à un budget spécifique. SÉ-AQLPA examineront notamment la possibilité de qualifier comme budget spécifique les coûts de recherche et ceux préparatoires à un projet d'immobilisation qui, avec le basculement vers les IFRS, ne pourront plus être joints aux coûts des actifs.

**4.4 La planification et la prévision des investissements sur 10 ans (B-0025, HQT-9, Doc. 1) en lien avec les normes comptables correspondantes et avec la « pratique gagnante » d'efficience C et certaines autres pratiques d'efficience (B-0008, HQT-3, Doc. 1)**

SÉ-AQLPA feront le suivi de la planification du réseau, notamment en faisant le lien avec les investissements en pérennité des équipements du Transporteur, en s'assurant de la suffisance de ces investissements dans une perspective d'équité intergénérationnelle, vu les prévisions déjà antérieurement annoncées par le Transporteur quant à la croissance du risque de défaillance des équipements de son réseau durant cette même période.

Leurs représentations s'inscriront en continuité avec celles déjà indiquées dans leur demande d'intervention au dossier R-3778-2011, à savoir :

**4.4.1 La croissance des risques et la décroissance des investissements de moins de 25 M\$, en lien avec la stratégie de gestion de la pérennité**

Nous constatons au dossier R-3778-2011 simultanément :

- Une croissance des risques de certains équipements, particulièrement les appareillages (électriques et mécaniques), les ouvrages civils, les automatismes et, à un moindre égard, les composantes des lignes aériennes (HQT, Dossier R-3778-2011, Pièce B-0004, HQT-1, Doc.1, tableaux 12, 14 et 16 en pages 24,

27 et 31). Par ailleurs, le Transporteur note un accroissement marqué des bris d'équipements.

- Une décroissance des investissements de moins de 25 M\$ (HQT, Dossier R-3778-2011, Pièce B-0004, HQT-1, Doc.1, tableau 1 page 8, comparé aux tableaux correspondants des années antérieures). Cette décroissance est particulièrement marquée dans le cas des budgets des investissements en maintien des actifs, qui passent de 466,3 M\$ en 2008 à 418,8 M\$ en 2009, à 391,1 M\$ en 2010 et à 381,7 M\$ en 2012.
- Une sous-évaluation fréquente des coûts des projets, laquelle amène une problématique de réallocation des budgets entre catégories ou d'autorisations de dépassements.

Plusieurs des défaillances et bris d'équipements concernés sont de nature à amener une pollution atmosphérique ou une contamination des eaux et des sols.

Nous nous inquiétons donc de cette triple situation, dans le contexte de la stratégie de gestion de la pérennité de TransÉnergie dont nous avons nous-mêmes critiqué, dans des dossiers antérieurs le caractère insuffisant et incomplet.

La décroissance des investissements en maintien des actifs semble aller à contre-courant de la croissance des besoins d'investissements en pérennité résultant de la courbe de vieillissement du parc des actifs.

Tel que déjà mentionné par le rapport Nicolet relatif au verglas de 1998, une baisse de la fiabilité et de la qualité du service d'Hydro-Québec pourrait amener des clientèles non actives à opter pour des sources d'approvisionnement plus polluantes.

De plus, une négligence du Transporteur à investir en maintien des actifs est de nature à transmettre aux générations futures les inconvénients d'une baisse de fiabilité et de qualité du service et de leur transmettre des coûts accrus (comme on le constate pour le réseau des routes et ponts au Québec).

Nous soumettrons donc à la Régie des propositions intégrées visant à la fois à s'assurer que des prévisions suffisantes soient budgétées aux différents postes et que la stratégie de gestion des actifs reflète

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

l'accroissement du risque et du vieillissement constatée et permette de guider des décisions en investissements suffisants.

**4.4.2 L'inclusion aux budgets d'investissements en maintien des actifs, amélioration, respect des exigences et croissance des coûts complets de démantèlement, disposition, remise en état et décontamination des actifs existants, avec prise en compte de la valeur des actifs dont il est prévu qu'ils seront récupérés ou recyclés.**

Les nouvelles exigences des normes IFRS (IAS 16 particulièrement) requièrent la capitalisation pendant toute la durée de vie d'un actif des coûts prévisibles (« *plus probables qu'improbables* » même lorsque ne résultant pas d'obligations juridiques fermes) de démantèlement, disposition, remise en état et décontamination des actifs existants.

Plusieurs investissements projetés soulèvent des enjeux à cet égard.

SÉ-AQLPA proposeront au présent dossier que la Régie requiert au Transporteur de s'assurer de façon systématique que tous les coûts prévisibles de démantèlement, disposition et décontamination des actifs existants soient bel et bien inscrits aux coûts des investissements prévus aux différentes catégories, en soustrayant par ailleurs de façon systématique la valeur des actifs dont il est prévu qu'ils seront récupérés ou recyclés.

En d'autres termes, il s'agit de s'assurer que ne se répète plus l'imprévoyance dont TransÉnergie avait déjà fait preuve dans le passé (et qui l'avait amenée regrettamment à étaler sur la vie de l'actif de remplacement des coûts de démantèlement et remise en état qui étaient pourtant liés à l'actif antérieur).

#### **4.5 Politique d'ajouts au réseau de transport et suivi des engagements (B-0033, HQT-12, Doc. 2)**

SÉ-AQLPA complèteront leurs recommandations antérieures des dossiers R-3631-2007, R-3669-2008 Phase 1 (suivi) et R-3638-2010 afin de s'assurer que le mode de calcul de la contribution du Transporteur au coût des ajouts pour raccorder des nouvelles ressources (dont les postes de départ) ne vienne pas systématiquement nuire aux ressources éoliennes ou hydroélectriques. Il avait déjà été constaté que le coût maximal des postes de départ de ces ressources dépassait habituellement les maximums remboursables des tarifs du Transporteur.

### **IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* participeront à la séance de travail, demanderont des renseignements écrits à Hydro-Québec et pourront demander des renseignements supplémentaires oralement si une audience est tenue.

Elles déposeront une preuve écrite sur les thèmes mentionnés ci-dessus, incluant une preuve d'expertise sur les thèmes :

- Plusieurs des indicateurs de performance (thème 4.1) et l'étude de leurs résultats (thème 4.2).
- La planification et la prévision des investissements (4.4).
- La politique relative aux ajouts au réseau de transport et le suivi des engagements (4.5).

Cette preuve sera présentée ensuite en audience. Une argumentation sera également présentée.

### **V BUDGET PRÉVISIONNEL**

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposent à cette fin leur budget prévisionnel.

---

*Demande d'intervention*

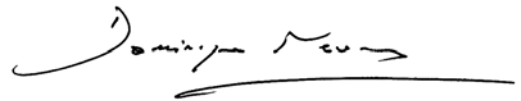
*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



**PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 26 août 2011



Dominique Neuman  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de  
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)*  
*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*



## ANNEXE

### LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

#### ***L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

#### ***Stratégies Énergétiques (S.É.)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre

---

*Demande d'intervention*

***Stratégies Énergétiques (S.É.)***  
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

### **Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA**

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la 11<sup>e</sup> *Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

---

**Demande d'intervention**

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

---

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)*

*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*